



Septembre 2015

En cette semaine de rentrée, nous tenions tout d'abord à souhaiter à chacun d'entre vous une bonne reprise.

Au mois d'août, le conseil municipal ne s'est pas réuni. En revanche, ont eu lieu plusieurs réunions de commissions pour préparer la rentrée.

La garderie est opérationnelle. Alexie Vivenot est recrutée comme animatrice. Elle possède plusieurs expériences d'encadrement des enfants, diplômée d'un BAFA, des gestes de formation aux premiers secours, **Alexie a plein d'idées d'animations à proposer aux enfants.**

Les mesures de restriction de certains usages de l'eau que nous vous avons communiquées dans le bulletin de fin juillet se poursuivent. L'arrêté préfectoral est affiché à la mairie.

Cette fin de semaine est marquée par trois événements :

- **Pour mémoire, Dominique Potier, député de notre circonscription viendra à votre rencontre ce soir, jeudi 3 septembre, à la mairie à 18h00.** Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la tournée des 181 communes de la circonscription, tournée qu'il a démarrée en avril dernier. Si vous souhaitez échanger avec lui, n'hésitez pas à venir.
- **Vendredi 4 septembre à 18h30, la belle association Michel Dinet, vous invite à une conférence de presse, à la mairie, qu'elle organise à l'occasion de la sortie du livre « Michel Dinet, L'humanisme à fleur de peau ».** Vous y êtes tous cordialement invités. Les personnes qui ont réservé ce livre pourront le retirer à cette occasion.
- **Ce samedi 5 septembre se déroulera la 7ème édition de l'Aroffe Festi'Vannes** avec Jah Gaia, Acorps de Rue, Julien m'a dit, Dirty Work of Soul Brother et les 700 Dolls ! Ouverture des portes à partir de 17 h.

Enfin, **n'oubliez pas de réserver vos places pour le spectacle « Meine Cœur du futur »** qui se déroulera aux Cités le 12 septembre. Il reste encore des places, particulièrement sur la séance de 15h45. Un beau moment assuré.

Pour l'équipe municipale, le Maire
Nathalie Hameau-Kinderstuth

Ouverture de la garderie

Destinée aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Vannes-le-Châtel, la garderie a ouvert le 1er septembre 2015.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi :

- avant l'école, le matin, de 7h30 à 8h30,
- pause déjeuner, de 11h30 à 13h30,
- le soir après l'école de 15h45 à 18h30 (sauf le vendredi :18h00),
- le mercredi, un accueil sera assuré après la matinée de classe (à partir de 11h30 jusqu'à 18h30).

Le service sera ouvert exclusivement pendant les périodes scolaires et fermé en période de vacances scolaires.

Tarifs :

- Heure de garde : 2.60 €,
- Accueil pause déjeuner + repas : 7.20 €,
- Mercredi après-midi : 5,50 € de 13h30 à 17h00 puis 1,30 € par demi-heure supplémentaire.

Pour retirer un dossier d'inscription et pour tout renseignement, contacter la mairie.

Création d'un terrain de vélo cross pour les jeunes

Ce samedi, nous avons mis en forme le terrain de vélo cross. Il se situe en dessous de la station d'épuration. Le parcours a été dessiné par le groupe jeunes.

Dès samedi, en fin d'après-midi, des enfants testaient les premières bosses.

L'accès à ce petit terrain est libre.

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que la commune décline toute responsabilité en cas d'accident et que l'autorisation d'accéder au terrain par les jeunes appartient à leurs parents.

Signalétique

Un contact a été pris avec le Conseil Départemental afin que l'accès aux Cités soit signalisé depuis la route départementale.

Sécheresse : mesures de restrictions

Le comité départemental sécheresse s'est réuni pour la sixième fois ce mardi 1er septembre 2015 en préfecture de Meurthe-et-Moselle afin de réaliser un point de situation de la ressource en eau dans le département.

Compte-tenu d'un indice de sécheresse des sols élevé, de la baisse continue des débits des cours d'eau et étant donné que les précipitations survenues ces derniers jours dans le département n'ont pas été suffisamment significatives et durables pour inverser ces tendances, **le préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé de prolonger les mesures de restriction mises en œuvre dans le cadre portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département jusqu'au 30 septembre 2015 inclus.**

Les services de la police de l'eau sont susceptibles de mener des contrôles inopinés de terrain portant sur la bonne application des mesures définies au présent arrêté.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté préfectoral s'exposent à une peine d'amende allant jusqu'à 1 500€ voire 3 000€ en cas de récidive, mais nous comptons sur le civisme de tous pour respecter ces mesures.

Principales mesures de restrictions de certains usages de l'eau en vigueur jusqu'au 30 septembre 2015

Usages de l'eau considérés comme non prioritaires et interdits dans l'ensemble du département de Meurthe-et-Moselle :

- l'utilisation de l'eau à titre privé pour le lavage des véhicules hormis ceux réalisés dans une station professionnelle ou pour les véhicules présentant une obligation réglementaire ou technique et pour les véhicules des organismes liés à la sécurité publique ;
- le remplissage des piscines privées à l'exception des piscines hors sol d'une capacité inférieure à 1m3 d'eau.

Actualités

- La vidange des piscines est soumise à l'autorisation du service de la police de l'eau ;
- l'arrosage entre 8 heures et 20 heures des pelouses, des espaces verts privés ou publics (incluant bacs à fleurs, balconnières), des espaces sportifs, des jardins d'agrément (espaces paysagers privés comme publics), des jardins potagers et des greens de golfs. Tous ces types d'arrosage demeurent autorisés entre 20 heures et 8 heures ;
- tout prélèvement dans un cours d'eau à des fins d'arrosage non autorisé par arrêté préfectoral ;
- le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert et tout prélèvement dans les fontaines publiques ;
- le remplissage ou la vidange des étangs et plans d'eaux de loisirs à usage personnel.

Les agriculteurs sont invités à éviter toute consommation d'eau non indispensable. Ainsi, sont interdits le lavage des véhicules et engins agricoles et le lavage des locaux et matériels sans contact alimentaire.

Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales

Les listes électorales font l'objet d'une procédure de révision exceptionnelle en 2015 pour permettre à l'ensemble des citoyens remplissant les conditions pour s'inscrire sur les listes électorales, qui n'ont pu le faire avant le 31 décembre 2014, de pouvoir participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre prochains.

Les demandes d'inscription pour 2015 sont recevables jusqu'au mercredi 30 septembre 2015.

Dans le cadre de cette mesure exceptionnelle, les conditions d'inscriptions restent exactement les mêmes. Il est nécessaire de remplir les 2 conditions suivantes :

Actualités

- il faut avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire être âgé(e) de 18 ans accomplis, être de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques,
- il faut justifier d'une attache avec la commune (domicile réel dans la commune, résider dans la commune depuis 6 mois au moins (cette durée doit être accomplie au lundi 30 novembre 2015), être assujetti à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics, figurer la 5ème fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des contributions directes communales, être rattaché à la commune (français établis hors de France, forains, marins, etc.).

Pour tout renseignement, contacter la mairie.

Cadastre

Le service du cadastre réalise des mises à jour du 1er juillet au 30 octobre prochain (arrêté préfectoral).

Ouverture de secrétariat de mairie :

Lundi et mardi : 13h30 - 18h00

Jeudi : 13h30 - 19h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

Le 1er samedi de chaque mois : 8h30 – 12h30.

Tel : 03 83 25 41 98

mairie.vannes-le-chatel@wanadoo.fr

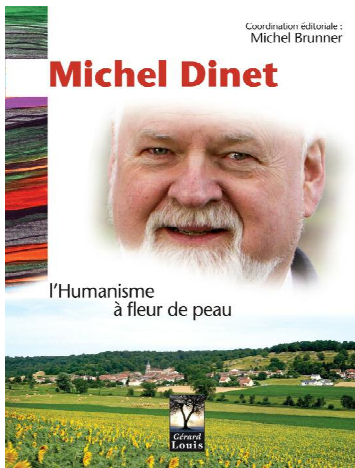
État civil

Notre commune a eu la tristesse de voir les décès de Geneviève GENTER, Marie Louise BRACKE et de Jeanine MULLER les 3, 10 et 14 août 2015.

Nous adressons nos très sincères condoléances à leurs familles.

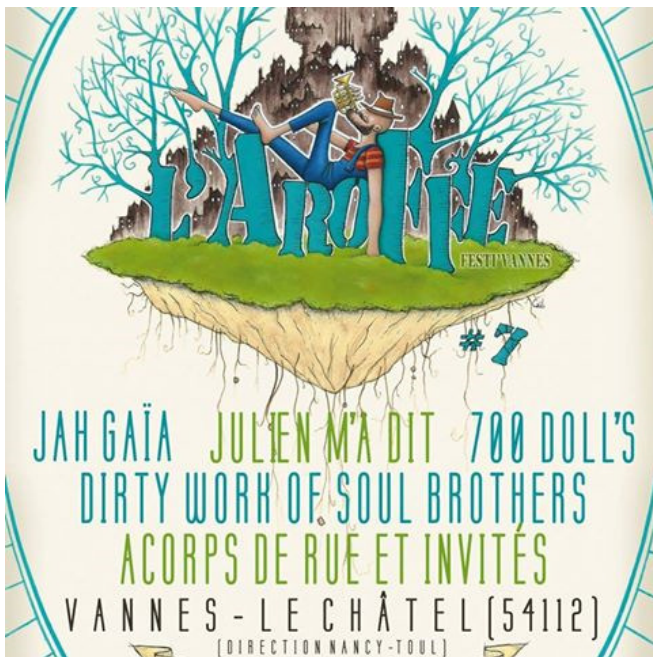
Agenda

4 septembre à 18h30 : conférence de presse organisée par l'Association Michel Dinet à la mairie pour présenter le livre :



Un ouvrage publié en collaboration étroite avec l'Association Michel Dinet et qui a bénéficié de la coordination éditoriale de Michel Brunner, ex-journaliste de l'Est Républicain.
Prix TTC : 25,00 €

5 septembre : Aroffe festi'Vannes organisé par la MJC - Halle



Ouverture des portes à partir de 17 heures.
facebook.com/laroffe

Un arrêté de circulation a été pris pour réglementer la circulation et le stationnement de la rue des Ponts (circulation interdite à partir de 16h30 le samedi jusqu'à 2 heures du matin le dimanche, le stationnement est autorisé pour les habitants de la rue).

Agenda

12 septembre 2015 : spectacle aux Cités : « Meine, Cœur du futur »



Balade théâtrale contée
Le spectacle "Meine, Cœur du futur", permettra de découvrir les villages portes d'entrée de Meine : Allamps, Blénod-les-Toul, Bulligny, Uruffe et Vannes-le-Châtel.

En passant par des chemins détournés, les visiteurs iront à la rencontre inattendue des comédiens du Théâtre de Cristal au discours imprégné des anecdotes qui lient les villages à la forêt, ce patrimoine naturel partagé à retrouver et investir autrement pour l'avenir.

Dates des spectacles :

Blénod-les-Toul : 5 septembre

Vannes-le-Châtel : 12 septembre. Accueil devant la chapelle des Cités.

Allamps : 13 septembre

Bulligny : 20 septembre

3 départs par journée : 15h • 15h45 • 16h30. Durée du parcours : une bonne heure

Spectacles gratuits. Inscription obligatoire au 03 83 25 14 85. Faites vite pour réserver. Nombre de places limitées.

Un arrêté a été pris pour interdire la circulation de 13 heures à 19 heures le 12 septembre à partir de la chapelle des cités jusqu'au n°88 rue des cristalleries.

Le stationnement sur la place des cités est autorisé exclusivement pour les riverains.

26 septembre : la fête du Don

Autour de l'ESAT d'Allamps, organisée par la maison pastorale.

Un arrêté de circulation a été pris pour réglementer la circulation de l'avenue de la garenne et de la rue des cristalleries en sens unique (sens de la direction : haut de l'avenue de la Garenne vers ESAT).